

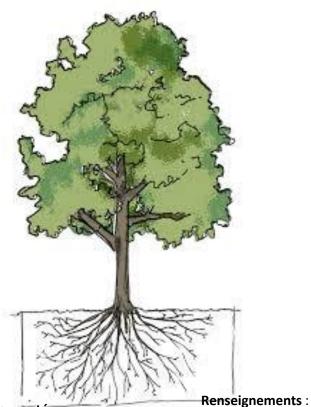






Programme régional d'aide à la plantation de haies bocagères

### Conditions générales de plantation



Vallons de Haute Bretagne Communauté 12, rue Blaise Pascal - BP 88051 35580 GUICHEN

Emeline HALAIS 06 86 25 07 43 emeline.halais@vallonsdehautebretagne.fr

Programme régional d'aide à la plantation de haies bocagères

#### Les conditions d'éligibilité de votre projet de plantation

#### 1. Critères obligatoires

- La haie est plantée au sein ou en limite de parcelle agricole
- Linéaire total > à 200 m (création/restauration)

\*\*\*

#### 2. Conditions « intérêt écologique »

- Linéaire sur talus prioritaire et entièrement pris en charge
- Création de haies perpendiculaires à la pente et sur talus
- Continuité écologique (connexion à des haies ou bosquets existants)
- Zone à enjeu « qualité de l'eau » et/ou zone à faible densité bocagère

Possibilité d'implanter des doubles haies

**NB:** En bénéficiant du programme Breizh Bocage, vous vous engagez à **assurer la préservation** et le **bon état** de votre jeune haie pendant **15 ans.** 

Programme régional d'aide à la plantation de haies bocagères

### Les étapes de votre projet de plantation

#### De mars à août

- 1 Visite-conseils sur site
- 2 Montage du **projet** de plantation
- 3 Validation des essences et de la localisation des haies

#### Septembre

- 4 Instruction du **projet** par la Communauté de communes
- 5 Validation par les financeurs publics

#### Et si mon projet n'est pas retenu?

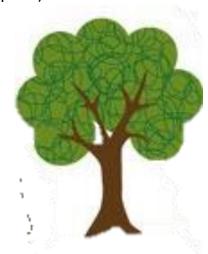
- Présentation d'un nouveau projet « ajusté » l'année suivante
   ou
- Plantation à la charge du planteur. Informations/ conseils techniques gratuits

#### De novembre à mars

- 6 Financement des plantations par le programme Breizh Bocage
- 7 Réalisation des travaux de plantation gérés par VHBC via des entreprises spécialisées
  - Piquetage
  - Préparation des sols (par le bénéficiaire ou l'entreprise)
    et/ou création d'un talus/billon
  - Plantation; pose des protections contre le gibier
  - Paillage (copeaux de bois)

Suivi et entretien assurés par VHBC durant en année n+1

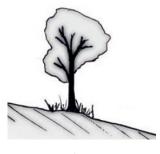
- Vérification de la reprise des plants en année n
- Dégagement des plants (n+1)



Programme régional d'aide à la plantation de haies bocagères

### Structure et implantation des haies bocagères

#### A. Implantation de la haie



A plat



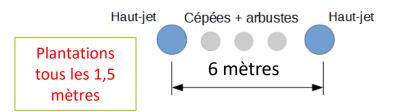
- Sur talus (Hauteur ≈ 1m)
- Sur billon (Hauteur ≈ 50 cm)

- Bande de travail à prévoir:
  - 2 m pour une haie à plat
  - 5 à 6 m pour une haie sur billon
  - 8 à 10 m pour une haie sur talus
- Haie(s) plantée(s) à une distance minimum de 2 m de la limite parcellaire
  (2 m du bord intérieur du fossé en présence d'une route)

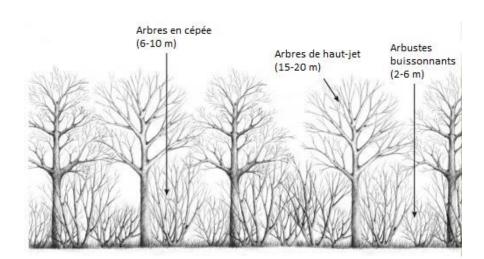


Programme régional d'aide à la plantation de haies bocagères

#### B. Structure de la haie



Proposition des essences au regard des essences déjà présentes aux alentours





### Les essences typiques









Programme régional d'aide à la plantation de haies bocagères

#### Participation matérielle

Si vous réalisez vous-même la préparation du sol, la Communauté de Communes réalise gratuitement les travaux de plantation, paillage et entretien.

- Débroussaillage (si nécessaire)
- Sous solage ou labour
- Emiettage de surface (rotavator, herse rotative, etc.)

#### Participation financière

Si vous ne réalisez pas la préparation du sol, vous payez un forfait en fonction de la longueur de haies à plat du projet de plantation (la plantation sur talus est réalisée gratuitement)

La réalisation des plantations sur billon/talus est GRATUITE

Longueur du projet ou nombre de plants	Prix TTC de la plantation	Votre participation
200 ≤ L < 300	2 740 €	200
300 ≤ L < 400	3 653 €	250
400 ≤ L < 600	5 479 €	300
600 ≤ L < 800	7 306 €	350
800 ≤ L < 1000	9 132 €	400
1000 ≤ L < 1500	13 698 €	500
1500 ≤ L < 2000	18 264 €	600
2000 ≤ L < 2500	22 830 €	700
2500 ≤ L < 3000	27 396 €	800

La Communauté de Communes fait réaliser les travaux de préparation du sol suivants :

- Sous solage
- Emiettage de surface (rotavator)